



3

MOTION

La Chambre des Député-e-s,

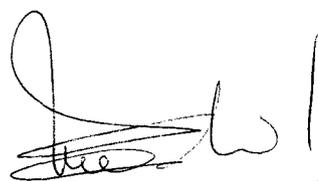
- considérant que des administrations modernes et accessibles à la population sont des prestataires efficaces de services ;
- considérant que la centralisation de la gestion de certains services publics peut être nécessaire, en outre dans le cadre de la simplification administrative, à la réforme du fonctionnement de certains services étatiques afin d'offrir un service adéquat et efficace aux citoyens ;
- considérant que l'accessibilité de certaines administrations ou de certains services d'administration régulièrement fréquentés par les citoyens et entreprises dans l'espace rural doit être maintenue afin de garantir une proximité de ces services auprès de ceux-ci ;
- considérant que le maintien de certaines administrations ou de certains services publics dans l'espace rural fréquentés régulièrement par les citoyens et entreprises contribue aussi au maintien, voire au développement des activités commerciales dans le milieu rural ; qu'en effet les personnes se rendant à ces administrations profitent de la proximité de celles-ci avec les commerces implantés dans les centres des communes rurales ;
- considérant qu'une centralisation de toutes les administrations ou de tous les services des administrations à Luxembourg-Ville aurait ainsi des conséquences économiques négatives pour les commerces implantés dans les centres des communes rurales ;



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Invite le Gouvernement

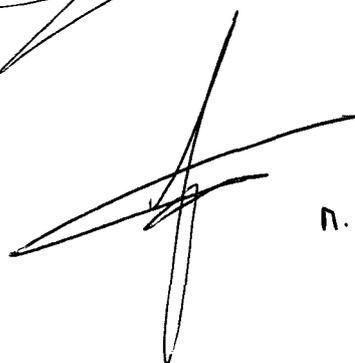
- à préserver le maintien des guichets administratifs régulièrement fréquentés par les citoyens et entreprises à travers tout le pays afin d'assurer l'accessibilité de ceux-ci dans les zones rurales et de maintenir, voire de contribuer, au développement du commerce de proximité dans les communes rurales.

 O. Rodert

 E. Eicher

 L. Gloden

 F. Melto-Gaasch

 N. Hansen